

## Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,  
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

### Associations

Alors que la place occupée par le temps scolaire dans le quotidien des enfants reste trop lourde, trop condensée, la France demeure l'un des pays où les inégalités scolaires sont les plus marquées et où les indicateurs globaux de réussite tendent à être de plus en plus médiocres.

Depuis cinquante ans, les réformes d'aménagement des temps de l'enfant se succèdent, souvent avec l'ambition affichée de réduire ces inégalités et améliorer la qualité des apprentissages. Mais avons-nous réellement créé les conditions de la réussite pour tous les élèves et toutes les élèves, quelles que soient leurs origines sociales ? Et quelles relations souhaitons-nous établir entre l'école et les familles ? L'institution scolaire doit pouvoir bousculer les habitudes installées. Elle ne doit pas seulement répondre aux besoins, mais en créer de nouveaux par la rencontre avec des aspects, inconnus jusqu'ici par l'enfant de la culture humaine et des savoirs qui ouvrent des horizons et suscitent de nouveaux appétits.

Les enfants se construisent à la croisée de ses milieux de socialisation. Or, concernant les loisirs, les vacances, l'accès à la musique, à la culture, à l'art, les inégalités sociales sont encore plus marquées que dans l'école elle-même. Le groupe des associations l'a rappelé à plusieurs reprises lors des travaux : pour une grande partie des ménages, quand elles le peuvent, l'accès aux activités périscolaires repose quasi exclusivement sur l'offre associative en raison notamment de leurs coûts maîtrisés. Or ce secteur, qui constitue un pilier essentiel de l'éducation, de la culture, du sport et du lien social, voit aujourd'hui ses moyens se réduire drastiquement. Cette pression financière fragilise son fonctionnement, limite sa capacité d'innovation et d'accueil et fait peser un risque réel sur la pérennité même de son action au service de tous et toutes sans exclusive.

De plus, les difficultés rencontrées par les enfants défavorisés ne peuvent être ramenées aux seules conditions de vie et ressources matérielles et culturelles de la famille. Les politiques éducatives, le fonctionnement de l'institution scolaire et les pratiques des professionnels y contribuent et le système entretient et accroît aujourd'hui les inégalités.

C'est pourquoi dans les milieux défavorisés, l'école apparaît comme étant particulièrement précieuse, car les enfants qui en sont issus ne peuvent compter quasiment que sur elle pour s'approprier les savoirs de la culture savante enseignée entre ses murs.

Mais ce constat d'une certaine impuissance de l'école ne doit pas nous conduire à renoncer à viser l'égal accès de tous au droit à l'éducation, ni à transférer ses missions à d'autres acteurs. C'est une question de volonté politique. Le projet commun ne peut être différent

d'une école à l'autre, sinon on atténue les objectifs d'égalité et de constitution d'une culture commune aux futurs citoyens de la République.

Il ne s'agit donc pas seulement de discuter du nombre d'heures : il s'agit d'interroger l'usage que nous faisons du temps scolaire et de ses contenus. Les questions pédagogiques, le décloisonnement des apprentissages, la sortie d'une logique de compétition doivent être au cœur de la construction de ces temps de l'enfant.

Cet avis est donc une alerte. Les crises que nous traversons sont des crises du lien social et du lien au vivant, fragilisés par une emprise numérique qui sépare et isole toujours davantage. Les politiques publiques doivent nous permettre de reprendre le contrôle sur ces systèmes numériques.

Parallèlement, la dématérialisation, la fermeture de services publics, la privatisation et l'externalisation d'activités essentielles ont créé une spirale de désocialisation et de polarisation. Il nous faut repenser la relation et renforcer la coopération entre acteurs, dans tous les domaines de la vie de nos enfants.

Face à ce constat, l'impuissance relative de l'école ne doit en aucun cas nous conduire à renoncer à l'égalité d'accès au droit à l'éducation, ni à transférer ses missions à d'autres acteurs dont la qualité dépendrait de la bonne fortune. C'est d'abord une question de volonté politique. Un projet commun doit être porté, d'une école à l'autre, pour garantir l'égalité et la construction d'une culture républicaine partagée.

Parce qu'il n'y a pas que l'école dans la vie, rappelons qu'aujourd'hui en France, près de 40 % de la population ne part pas en vacances chaque année. Derrière ce chiffre, ce sont des millions d'enfants et leurs familles qui vivent une privation aux conséquences profondes. Car les vacances ne sont pas un luxe, elles sont un droit, une respiration nécessaire, un temps d'épanouissement, de lien, de reconstruction. Elles permettent à chacune et à chacun de se ressourcer, de retrouver confiance, de renforcer les liens familiaux, d'élargir ses horizons. Pourtant, ce droit reste inégalement réparti et fortement conditionné par le niveau de vie, le statut professionnel, la situation familiale, l'état de santé et le handicap ou encore le territoire d'habitation. Ne pas partir en vacances, c'est être renvoyé à une forme d'exclusion sociale silencieuse, souvent honteuse, mais bien réelle. C'est vivre en rupture avec les autres, notamment pour les enfants, dès le jour de la rentrée scolaire. C'est aussi être privé des bienfaits physiques, psychologiques, sociaux et culturels que procurent les vacances. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de donner une assise juridique à une véritable politique publique des vacances, soit légiférer pour la reconnaissance du droit aux vacances pour tous.

Ainsi, cet avis que nous avons voté part d'un postulat fort : garantir effectivement les droits fondamentaux de tous les enfants suppose que les pouvoirs publics puissent corriger des rapports sociaux inégalitaires et des discriminations structurelles.

Parmi tous les enfants, ceux en situation de pauvreté sont les plus exposés à l'ineffectivité des droits.

Enfin, nous, associations, considérons l'école comme un lieu essentiel car on y apprend les fondamentaux scolaires. Mais nous pourrions davantage penser l'école comme un espace qui doit s'ouvrir davantage à nos structures associatives, qui permettent d'apprendre autrement, de s'épanouir différemment et d'articuler les savoirs avec d'autres formes d'expériences éducatives. L'école est un lieu précieux parce qu'elle accueille tous les enfants, dans la mixité et parce qu'elle en prend soin car elle y forme les futurs citoyennes et citoyens.

Néanmoins nous ne pouvons ignorer que, lorsque cet accueil n'est pas assuré avec sérieux – faute de formation suffisante des professionnels, de contrôle, de moyens, ou d'attractivité des métiers – ce sont les enfants qui sont mis en danger.

Les révélations récentes d'agressions et de maltraitances, qu'il s'agisse de Bétharram ou de certaines écoles maternelles parisiennes où le périscolaire a failli, montrent que l'on peut, par négligence systémique, voler aux enfants ce qui devrait être intangible : la sécurité, la confiance, l'innocence et donc par là des temps de vie irrécupérables.

C'est pourquoi sécuriser, conforter et soutenir un secteur associatif de qualité, nous permettra de coopérer pleinement avec l'école et de se redéployer dans les territoires. Condition essentielle pour garantir un environnement éducatif protecteur, exigeant et réellement émancipateur pour tous les enfants et leurs familles.